

Lognes, le 14 février 2012

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012**

PRÉSENTS :

M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme HERMANN-FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme BOLLOT, Mme DEVOS-DELHEM qui a donné pouvoir à M. COPIN.

ABSENTS :

M. MBAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Madame Essia BEN HASSINE.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2011.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2012 présentées par Monsieur le Maire.

**3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES
COMPETENCES DU SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE DU VAL MAUBUEE.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de transférer les compétences suivantes au SAN, sans préjudice des compétences déjà détenues :

1. En matière de service public de défense extérieure contre l'incendie :

- Assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin,
- Création, aménagement et gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.
- Intervention en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

2. En matière d'équilibre social de l'habitat :

Politique du logement d'intérêt communautaire :

- Réalisation d'études sur l'habitat et sur le peuplement.
- Gestion d'un observatoire de l'habitat.
- Coordination des acteurs du logement sur le territoire.

Actions et aides financières en faveur du logement social :

- Aides directes aux organismes de logement social ayant un parc de logements sur le territoire du Val Maubuée pour des opérations de construction ou de réhabilitation.
- Garantie d'emprunts aux organismes de logement social pour les opérations de construction ou de réhabilitation.

Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Soutien aux associations à caractère intercommunal œuvrant pour l'hébergement des personnes défavorisées et pour le développement des structures d'hébergement.

Amélioration du parc immobilier bâti :

- Aides directes aux propriétaires occupants ou aux bailleurs privés pour l'amélioration des logements, dans une optique de mise aux normes, d'augmentation de l'efficacité thermique, de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ou pour développer l'offre de logements locatifs destinés à des ménages à revenu modeste.

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

3. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- lutte contre la pollution de l'air ; soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (élaboration du PCET).

4. REQUALIFICATION DE L'EQUIPEMENT DENIS DIDEROT : MODIFICATION DE LA FICHE FINANCIERE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PROPOSE au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle fiche financière relative à la requalification du groupe scolaire Denis Diderot et de l'autoriser à signer tous les documents et conventions relatifs à la réalisation de cette opération d'un montant total prévisionnel de 3 323 946,36 euros.

5. TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DE VOIRIE – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les droits de place et de voirie applicables à compter du 1^{er} mars 2012 :

DÉSIGNATION	TARIF ANNUEL (*) EN EUROS	TARIF JOURNALIER(*) EN EUROS	TARIF FORFAITAIRE (*) EN EUROS
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
DROITS DE VOIRIE			
Terrasses de cafés, Brasserie, Restaurants	12,09 □ le M ²		
Terrasses Commerciales couvertes	82,42 □ le M ²		
Eventaires et Etals	60,46 □ le M ²		
Bannes et Stores	6,60 □ le Mètre linéaire		
Distributeurs	17,58 □ l'unité		
Bennes, Gravats, Matériaux, grues, compresseurs, groupes électrogènes, baraques, camions de déménagement, bétonnières et tout engin analogue		3,33 □ le M ²	
Bulles de vente (tout mois commencé est dû)	300,00 □ le M ²		25,00 □ le M ² par mois
<u>Echafaudages mobiles ou fixes :</u> a) pour une durée inférieure ou égale à 5 jours : (par ml et par jour calendaire)		1,21 □ le mètre linéaire	
b) pour une durée supérieure à 5 jours et inférieure ou égale à 1 mois : redevance forfaitaire par ml			9,51 □ le mètre linéaire
DÉSIGNATION	TARIF ANNUEL (*) EN EUROS	TARIF JOURNALIER (*) EN EUROS	TARIF FORFAITAIRE(*) EN EUROS
c) pour toute durée supérieure ou égale à 1 mois, le prix « b » sera majoré de 2,64 □ par mois (tout mois commencé est dû) et par ml			prix B + 2,64 □ par mois et par mètre linéaire
<u>Palissages de chantier, clôtures provisoires :</u> a) pour une durée inférieure ou égale à 5 jours : (par ml et par jour calendaire)		1,33 □ le mètre linéaire	
b) pour une durée supérieure à 5 jours et inférieure ou égale à 1 mois : redevance forfaitaire par ml			11,09 □ le mètre linéaire

c) pour toute durée supérieure à 1 mois, le prix « b » sera majoré de 2,64 □ par mois (tout mois commencé est dû) et par ml			prix B + 2,64 □ par mois et par mètre linéaire
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TAXES DE STATIONNEMENT			
Commerçants ambulants :			
Commerçants ambulants exerçant leur profession avec un étalage		6,60 □ par emplacement	
Commerçants ambulants exerçant leur profession avec un véhicule, camion ou camionnette		189,39 □ par emplacement	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DROITS DE PLACE			
Marché de Noël (demi-journée) - Emplacements extérieurs - Emplacements intérieurs		4,10 □ les 2 ml (mètre linéaire) 8,15 □ les 2 ml (mètre linéaire)	

(*) Les jours s'entendent jours calendaires y compris les jours fériés.

Les occupations du droit public effectuées sans autorisation donneront lieu à une majoration des tarifs correspondants à 100 % (cette redevance sera appliquée d'office à la première constatation)

Des sanctions pourront être prises par ailleurs, ordonnant l'enlèvement des installations non réglementaires.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération N°254/2011 du 19 décembre 2011

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

6. CREATION D'UNE INDEMNITE SPECIFIQUE AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE, de fixer à 22% le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions appliqué au traitement soumis à retenue pour pension pour le grade de chef de service de police municipale jusqu'au 5^e échelon, et à 30 % à partir du 6^e échelon.

DIT, que cette indemnité est cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité et avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

7. TARIFICATION CARTE JEUNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE, d'accepter le principe de création de la carte jeune dont le montant annuel est fixé à 20 Euros.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal à l'imputation prévue à cet effet.

8. RETROCESSION A LA COMMUNE DE LOGNES PAR EPAMARNE DE L'EMPRISE FONCIERE DE LA RUE DES CAMPANULES ET RUE PALOMBES (POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la cession à la commune de Lognes par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5, boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, des parcelles cadastrées section AI 31, AI 40 et AM 14, soit une superficie totale de 15 183 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

DIT que les voies rétrocédées à la commune seront intégrées au domaine public communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document ou acte authentique relatif à cette affaire.

9. RETROCESSION PAR L'EPAMARNE A LA COMMUNE DE LOGNES DES EMPRISES FONCIERES DE LA RUE CHARLES GOUNOD ET DE LA RUE MOZART (POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE la délibération n°178/99 du conseil municipal en date du 17 décembre 1999, relative à la cession par l'EPAMarne à la commune de la rue Mozart et de la rue Charles Gounod ;

ACCEPTTE la cession à la commune de Lognes par l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, sis 5, boulevard Pierre Carle, 77 186 Noisiel, des parcelles cadastrées section AG 93, AG 97 et AL 214, soit une superficie totale de 6 008 m² ;

PRECISE que cette cession se fera moyennant l'euro symbolique ;

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge de l'EPAMarne ;

DIT que les voies rétrocédées à la commune seront intégrées au domaine public communal ;

AUTORISE le Maire à signer tout document ou acte authentique relatif à cette affaire.

10. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DEMANDE DE SUBVENTION 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

FIXE, ainsi qu'il suit, la liste des opérations estimées, entrant dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012.

Pour 2012, vous trouverez ci-après la liste des travaux subventionnables.

DESIGNATION	DEPENSES TTC	DEPENSES H.T.	RECETTES DGE (% sur le HT)	COÛT POUR LA COLLECTIVITE
3^{ième} catégorie				
Crèche collective du Mandinet	8100,00□	6772,58□	2370,40□	5729,60□
4^{ième} catégorie				
Mise en accessibilité de la voirie	112 862,33□	94 366,50□	18 867,30□	93 995,03□
6^{ième} catégorie				
Installation caméras Centre technique municipal (C.T.M)	19 456,28□	16 267,79□	6507,12□	12949,16□
TOTAUX	140 418,61□	113 406,87□	27 744,82□	112 673,79□

SOLLICITE de l'Etat, le versement d'une subvention maximale, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2012.

11. CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE ET LA FERME DU BUISSON POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE PROGRAMMATION ARTISTIQUE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes de la convention cadre avec la Ferme du Buisson de Marne-la-Vallée.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

12. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE COHESION SOCIALE (CUCS) – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les actions de fonctionnement pour l'année 2012, présentées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention au taux de financement le plus avantageux,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

13. AVENANT AU CONTRAT DE COHESION SOCIALE INTERCOMMUNAL DE MARNE LA VALLEE/ VAL MAUBUEE CUCS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat urbain de cohésion sociale intercommunal de Marne-la-Vallée/Val Maubuée,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tout document relatif à cette affaire.

14. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – COLLEGES DU SEGRAIS ET DE LA MAILLIERE (ACTIONS D'EQUILIBRE NUTRITIONNEL).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'ensemble des termes des conventions de moyens et d'objectifs à signer avec le collège de la Maillière et le collège du Segrais,

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que le montant de la subvention s'élève à 200 euros (deux cents euros) par collège (imputation budgétaire : 6574), pour l'année scolaire 2011/2012,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal de 2012.

15. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
230/2011	14/11/2011	Marché - Fournitures, matériels et consommables de bureau, fournitures de papiers et développés avec ou sans en-tête, fournitures scolaires et de fournitures pour travaux manuels. Lot n°1 et 4 – appel d'offres ouvert.
231/2011	14/11/2011	Marché - Fournitures, matériels et consommables de bureau, fournitures de papiers et développés avec ou sans en-tête, fournitures scolaires et de fournitures pour travaux manuels. Lot n°2 et 3 – appel d'offres ouvert.
233/2011	21/11/2011	Spectacle à la mini-crèche la Petite Fugue.
240/2011	28/11/2011	Marché relatif au service assurances de la commune – appel d'offres
242/2011	08/12/2011	Marché public relatif à l'acquisition de matériels horticoles et matériel spécifique d'espaces verts pour la commune de Lognes. Lot n°1 : matériels horticoles.
243/2011	08/12/2011	Marché public relatif à l'acquisition de matériels horticoles et matériel spécifique d'espaces verts pour la commune de Lognes. Lot n°2 : matériels spécifique électrique pour espaces verts.
244/2011	08/12/2011	Animation du repas de fin d'année des aînés de Lognes.
245/2011	12/12/2011	Animation d'un atelier « présentation flash le 15/12/2011 par l'organisme de formation Sophie NOEL.
282/2011	20/12/2011	Marché fourniture de fleurs et plantes. Lot n°1 « Fourniture de bulbes ».
283/2011	20/12/2011	Marché fourniture de fleurs et plantes Lot n°2 « Fourniture de micro mottes » Lot n°3 « fourniture de fleurs bisannuelle, annuelles et chrysanthèmes ».
284/2011	20/12/2011	Marché fourniture de fleurs et plantes. Lot n°4 « Fourniture de plantes vertes ».
286/2011	26/12/2011	Marché public relatif à l'acquisition et la maintenance de progiciels de gestion administrative et technique des marchés publics. Lot n°1 et 2.
287/2011	28/12/2011	Contrat de cession spectacle « Le souffle des marquises » - l'Association AD LIBITUM du 07/01/2012.
288/2011	28/12/2011	Contrat de conseils en gestion de dossiers avec la société SVP.
001/2012	04/01/2012	Conférence-débat à la salle des fêtes familiales de Lognes.
002/2012	06/01/2012	Vœux au personnel le 20 janvier 2012 – Prestation du D.J. Fabien - DE LUCA Fabien.
003/2012	16/01/2012	Marché - Avenant n°1 à l'«élaboration de l'Agenda 21 ».
004/2012	16/01/2012	Marché - Avenant n°1 à la « réhabilitation du groupe scolaire Denis Diderot en équipement polyvalent ». Lot n°1 : installations de chantier – gros œuvre – menuiseries intérieures – étanchéité.
005/2012	16/01/2012	Marché - Avenant n°1 à la « réhabilitation du groupe scolaire Denis Diderot en équipement polyvalent ». Lot n°6 : Appareils élévateurs.
006/2012	18/01/2012	Marché public relatif à l'acquisition de matériel de voirie pour la commune de Lognes.
007/2012	20/01/2012	Marché public à procédure adaptée dématérialisation des procédures des marchés publics.

16. INFORMATIONS.

Accord pour le projet de replantation d'arbres à la place des saules qui avaient été retirés au bord de l'Etang du Maubuée.

Le Conseil Municipal entend les remerciements de :

- Madame la Principale du Collège de la Maillière pour la mise à disposition de la Salle du Citoyen et le soutien technique des services municipaux lors de la représentation de la pièce « C'est magique » destinée aux collégiens.
- Madame Audouin pour la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite devant l'Eglise Saint-Martin.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 00**

Michel RICART

Maire de Lognes